



FEDERATION DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ÉDUCATIVES ET DE LOISIRS DES YVELINES

Rapport d'orientation – Exercice 2014/2017

- A. Service civique
- B. Formation des salariés + SC : plan personnalisé
- C. Formation BAFA : autre partenariat
- D. Les rythmes scolaires
- E. Des subventions ciblées
- F. Suivi pédagogique : une équipe de relecteurs des PP + évaluation des stagiaires BAFA
- G. Autonomie financière de nos ACEL : financement en partie par les parents...

A. Le service civique

Forte de son expérience de deux années, la FACEL continuera à accueillir des jeunes en service civique en prenant en compte les éléments suivants :

1. Les missions doivent être très précises et durer entre 6 à 9 mois. Cette précision ne doit pas être un frein à l'adaptation des missions en fonction des volontaires en place.
2. Les jeunes volontaires doivent être très accompagnés. Le choix des tuteurs mission et personnel est à ce titre extrêmement important. Une formation sera proposée aux tuteurs.
3. Il sera privilégié des binômes de travail (deux jeunes recrutés en service civique sur la même mission ou des missions pouvant être travaillées ensemble). Ceci a pour but de créer une dynamique et de permettre aux jeunes de confronter leurs idées.
4. La mixité sociale est un élément fondamental du service civique et cela doit être un objectif important, notamment dans les binômes de travail.

B. Accompagnement des salariés

La formation des salariés en commun telle qu'elle existait jusque là n'est plus adaptée, car les salariés ont des profils très différents et ne sont pas au même niveau de formation. Aussi, tout en maintenant des espaces communs de discussion et de rencontre sous forme de goûters ou déjeuners mais aussi une fois par an de sortie en commun (musée du quai Branly, le Louvre...), un calendrier personnalisé sera proposé à chacun.



FEDERATION DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ÉDUCATIVES ET DE LOISIRS DES YVELINES

C. Formation BAFA

Le partenariat avec l'Afocal est en discussion. Un autre partenariat est envisagé et des contacts sont pris en ce sens. La formation BAFA est la clef de voute de nos activités et son adéquation avec notre projet éducatif est notre priorité.

D. Les rythmes scolaires

1. Enfants scolarisés dans le public

La scolarisation va se faire dès la rentrée 2014 sur 4 jours et demi (en général le mercredi matin), ceci dégageant un temps non scolaire (donc non contraint) soit de 45 mn tous les soirs, soit 3x 1h soit 2x 1h1/2...

Cette nouvelle organisation du temps est encadrée par un Projet Educatif Territorial (PEDT) mis au point par les mairies en concertation avec l'Inspecteur d'académie et les établissements locaux et présenté au Directeur d'Académie de l'Education nationale.

L'intérêt des enfants est que ce temps libéré ne soit pas simplement "occupationnel, mais guidé par un réel projet éducatif. Nos associations peuvent jouer un rôle actif pour répondre à cet enjeu.

La FACEL y voit les opportunités suivantes :

- Positionner nos associations comme des acteurs éducatifs pertinents vis-à-vis des pouvoirs publics et gagner ainsi en visibilité
- Elargir notre champ d'action en s'adressant à un public plus large
- Proposer éventuellement le catéchisme au sein d'un ensemble d'activités éducatives culturelles et de loisirs ambitieux
- Travailler en lien avec les parents et favoriser leur investissement dans l'association

2. Enfants scolarisés dans un établissement catholique

Une attention particulière doit être apportée au lien avec l'enseignement catholique ; en effet, aucune école catholique du diocèse n'adoptera la réforme en 2014/2015 (ce qui n'exclut pas qu'elles le fassent plus tard). Il faudra donc être vigilant au risque de rupture entre enfants scolarisés dans le public et enfants scolarisés dans le privé.

Pour les enfants scolarisés au sein de l'enseignement catholique, le problème qui va se poser dès la rentrée prochaine est celui de l'accueil du mercredi matin. Les enfants du public étant à l'école, les municipalités n'ouvriront pas de centre de loisirs à ce moment là.

La FACEL Yvelines est à disposition des aumôniers et directeurs d'écoles catholiques pour réfléchir ensemble à une solution adaptée pour occuper ce temps.



FEDERATION DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ÉDUCATIVES ET DE LOISIRS DES YVELINES

E. Des subventions plus ciblées

Cibler les subventions cela permet de pouvoir continuer à augmenter le nombre de jeunes qui partent en camp tout en restant dans une enveloppe budgétaire raisonnable.

Le principe général à réaffirmer est que cette subvention n'est pas un droit dépendant du nombre d'enfants, mais une façon d'aider les enfants en difficultés.

Pour l'octroi de la subvention, la Facel avait déjà posé les principes suivants :

- ✓ la contribution de la paroisse (l'idéal est que cette contribution soit au moins égale à celle demandée au Diocèse, mais il est tenu compte des circonstances liées à chaque paroisse),
- ✓ l'investissement des participants (investissement personnel consenti : engagement moral, apport financier de la famille...),
- ✓ d'une manière générale, l'existence et la recherche d'autres modes de financement. Si cette recherche ne s'est pas soldée par des résultats positifs, précisez quelles actions ont été mises en place et les raisons de l'échec sur un feuillet à part.
- ✓ le fait qu'il soit proposé de payer le prix coûtant (coût total divisé par le nombre d'enfants) aux familles qui en ont la possibilité. Ainsi des prix différenciés devront être proposés.

Par ailleurs, pour pouvoir vraiment cibler les subventions, nous demandons de signer l'engagement suivant :

- ✓ -Engagement à retourner les sommes qui n'ont pas été utilisées pour l'action et pour ce faire à retourner dans un délai de deux mois le budget finalisé (aucune nouvelle demande de subvention ne pourra être faite avant ce retour). Ainsi si le nombre de familles en difficulté financière avait été surestimé, cela nécessitera un ajustement a posteriori.
- ✓ -Engagement à faire une évaluation qualitative de l'action en quelques lignes auprès de la FACEL.

Pour les prochains camps, nous poserons le principe supplémentaire suivant, permettant de cibler la subvention sur les enfants et non sur un nombre trop important d'animateurs :

- ✓ le nombre raisonnable d'animateurs ou/et leur participation financière

Ces demandes ont pour objectif de pouvoir diriger les subventions du diocèse vers les familles qui en ont le plus besoin. Elles devraient aussi permettre aux organisateurs de réfléchir aux ratios économiques de leurs camps.



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ÉDUCATIVES ET DE LOISIRS DES YVELINES

F. Soutien pédagogique

Il sera créé un groupe de personnes compétentes dans le domaine de la pédagogie qui pourront relire les projets pédagogiques et évaluer les stagiaires BAFD. Ce soutien sera une aide technique et pédagogique, la responsabilité restant à la charge du président de l'association, c'est à lui que seront remis les observations et modifications à apporter.

Cette équipe sera consultée lors de l'octroi des subventions.